

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 7 avril 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 7 avril 2023

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 21 avril 2023

POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT**Approbation des statuts de l'ADIF (Association des départements d'Ile-de-France)**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901,

Vu le projet de statuts de l'Association des Départements d'Ile-de-France,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission des finances, des affaires européennes et générales entendue,

Considérant la nécessité de défendre et d'affirmer le rôle et la place des Départements d'Ile-de-France dans l'organisation décentralisée de la République et plus précisément l'organisation de la région francilienne,

Considérant qu'il est opportun de désigner l'ADIF en tant qu'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour toute question relative à l'organisation territoriale de la Région Ile-de-France et à l'aménagement du Grand Paris,

Considérant la nécessité d'établir une concertation étroite entre les Départements d'Ile-de-France pour toutes les questions intéressant leurs missions, leurs compétences, leur organisation et leurs activités,

Considérant que la création d'une Association des Départements d'Ile-de-France et l'adhésion du Département à cette association est de nature à répondre aux besoins d'action et de visibilité des Départements d'Ile-de-France,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'adhérer, en qualité de membre fondateur, à l'association « Association des Départements d'Ile-de-France – ADIF » en cours de création.

Approuve le projet de statuts annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer lesdits statuts avant leur transmission en préfecture ainsi que tous les actes nécessaires à la création de l'association.

Autorise le versement de la première cotisation pour 2023 d'un montant de 50 000 euros, sous réserve de l'approbation des statuts par l'Assemblée générale de l'association dans les mêmes termes.

Dit que la cotisation sera imputée au chapitre 011, article 6281 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 21 avril 2023**Approbation des statuts de l'ADIF (Association des départements d'Ile-de-France)**

Délibération

Président de la séance : Pierre Bédier

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (40) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Est sorti (1) : Pierre Bédier.

Absent excusé : Joséphine Kollmannsberger.

Procurations : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Julien Chambon à Nicole Bristol, Bertrand Coquard à Pauline Winocour-Lefevre, Olivier De la Faire à Josette Jean, Gwendoline Desforges à Arnaud Pericard, Marc Herz à Anne Capioux, Jean-François Raynal à Fabienne Deveze, Alexandra Rosetti à Suzanne Jaunet.

Date de mise en ligne : 26 avril 2023

Transmission préfecture le : 25 avril 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230421-lmc1140007-DE-1-1

Du : 25 avril 2023

Délibération exécutoire le :